

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2015.

Etaient présents : Charlotte BAUSSARD, Evelyne BERNARD Gérard BERNARDIN, Didier BOULLE, Jean-Pierre BIZZARI, Claude CHARMASSON, Charles CHAUVEAU, Cécile DUMARCHER, Nicole FLORES, Frédéric HAON, Nadège ISSARTEL, Pierre LASCOMBE, Alain MEYCELLE, Michel RAIMBAULT, Marie-Claire SIMONET,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Cécile DUMARCHER.

Ont été traités les points suivants :

### **- Demande de subvention pour la sécurisation des arrêts de cars.**

Monsieur le Maire rappelle l'appel à projets lancé par le Département de l'Ardèche et relatif à la sécurisation des arrêts de cars pour les transports scolaires.

Compte tenu du réel problème de sécurité posé par certains arrêts et notamment celui de Charbonnières, il est proposé de créer en remplacement un nouvel arrêt qui évitera aux enfants de traverser la route départementale n°4.

Un abri bus sera installé avec système photovoltaïque et signalisation.

L'arrêt du Touroulet sera aussi aménagé avec abri bus et signalisation.

L'arrêt "Gourdau" jugé très dangereux sera supprimé.

Pour réaliser tous ces aménagements, le budget prévisionnel s'élève à 10 200 € H.T. hors acquisition foncière.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 5 100 € (50%) auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre de cet appel à projets.

L'autofinancement sera apporté par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet.

### **- Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour l'organisation de la "fête à l'ancienne".**

Monsieur le Maire rappelle le projet de fête à l'ancienne (année 1900) qui se déroulera le dimanche 26 juillet 2015 dans le centre du village.

La commune est maître d'ouvrage de cette festivité dont ce sera la 1ère édition ; Des associations et bénévoles aident à cette préparation pour que cet évènement soit une réussite.

Le centre du village sera animé par bon nombre d'artisans représentant des métiers anciens (fermier, vannier, Potiers, tourneur sur bois, cordonnier,...).

Le budget prévisionnel s'élève à 6 300 € et sur ce montant, une subvention de 1 500 € est sollicitée auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet et cette demande de subvention.

**- Transfert à la communauté de communes de 2 itinéraires de randonnées pédestres.**

Le Conseil Municipal décide le transfert à la communauté de communes des itinéraires suivants :

- Sentier des moulins
- Sentier des Côstes.

**- Ouverture de postes d'emplois saisonniers.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de postes d'emplois saisonniers pour la saison touristique 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide l'ouverture de 20 postes à la grotte de la Madeleine et 10 postes au service entretien.

**- Dossier Commune / René CHARMASSON**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Nîmes en date du 18 septembre 2014 dans le litige opposant la commune et Monsieur René CHARMASSON sur un cheminement de desserte.

Conformément au jugement rendu par la Cour d'Appel, un accord a été trouvé entre les deux parties.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal autorise la création d'un numéro de parcelle d'une superficie de 2 ares 39 centiares correspondant au chemin d'accès des parcelles desservies.

Ledit chemin sera numéroté prochainement par les services du cadastre et sera propriété indivis des terrains et/ou des bâtiments desservis.

Un plan cadastral établi par le cabinet CARTA et MORIN (Géomètre expert) est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents correspondants à la présente délibération (extrait plan cadastral et acte notarié).

**- Avance de trésorerie au budget " distribution d'eau potable".**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a créé en 2015 une nouvelle entité "distribution d'eau potable". Ce budget dispose de l'autonomie financière et il n'y a pas à ce jour de trésorerie.

Pour faire face aux dépenses et en attendant la rentrée de ressources propres à ce budget, Monsieur le Maire propose le versement d'une avance de trésorerie par le budget communal de 15 000 € .

Cette avance de trésorerie sera remboursée par l'entité "distribution d'eau potable" dès que les ressources propres encaissées à ce budget seront suffisantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

#### **- Décision modificative au budget communal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits aux comptes suivants:

Compte dépense : 27638 : + 15 000 €

Compte recette : 27638 : + 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

#### **- Décision modificative au budget "distribution d'eau potable".**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits aux comptes suivants:

Compte dépense : 1687 : + 15 000 €

Compte recette : 1687 : + 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

#### **- Règlements de salles.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement pour :

- La mise à disposition de la salle polyvalente,
- Le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Le Conseil municipal valide les règlements ci-annexés qui rentrent en vigueur dès la présente délibération.